# La sixième Foire suisse d'échantillons du 22 avril au 2 mai 1922

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France**

Band (Jahr): **- (1922)**

Heft 22

PDF erstellt am: **04.06.2024**

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

**Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

**http://www.e-periodica.ch**

6. Nomination d'un Administrateur.
7. Nomination des Commissaires des Comptes.
8. Divers.

L'Assemblée générale sera suivie, à 19 h. 30, d'un banquet à l'Hôtel Continental. Nous prions instamment tous les membres de la Chambre qui auraient l'intention d'y assister de s'inscrire sans retard auprès du Secrétaire-Général.

## LE FLEUVE, AGENT DE LIBERTÉ

Sous ce titre, M. Paul BALMER, Président de l'*Association Suisse pour la Navigation du Rhône au Rhin*, a bien voulu accepter de donner, à la Chambre de Commerce Suisse, une conférence qui a eu lieu le mercredi 15 mars, à 20 h. 30.

Nous reviendrons sur le remarquable exposé de M. BALMER qui a très vivement intéressé son nombreux auditoire.

## ETAT DES MEMBRES

Le Comité a procédé aux admissions suivantes :

*Membres effectifs :*

GROSJEAN (Jules), agent-représentant et commerçant, 49, rue de Wattignies, Paris.

HENNET (Ulric), fournitures de bureaux, 54, rue Saint-Sabin, Paris.

KAUFMANN (Joseph), carrossier en automobile, 83, rue Bonnel, Lyon.

KLOETI (Henri), ingénieur E. I. P., directeur de la S. A. Electricité et Mécanique, 175, avenue de Saxe, Lyon.

STURZENEGGER Frères, articles en fil de fer, Neugasse, 49, Saint-Gall.

*Membres adhérents :*

SCHMODERER (A.), Directeur régional de la Société Suisse d'Assurances Générales sur la vie humaine à Zurich, 9, place Raspail, Lyon.

SOCIÉTÉ ANONYME DES TERRES RÉFRACTAIRES DE PROVINS (Exploitation de terres réfractaires et bauxites), 4, rue de Laborde, Paris.

SOCIÉTÉ CHIMIQUE DE GERLAND (Produits chimiques, caoutchouc manufacturé), 49, rue de la République, Lyon.

## LA SIXIÈME FOIRE SUISSE D'ÉCHANTILLONS

### du 22 avril au 2 mai 1922

La Foire Suisse d'Echantillons a pris un réjouissant et rapide développement. Lors de la première manifestation en 1917, les emplacements de la Foire nécessitaient 6.000 m² de surface d'exposition, tandis que pour 1921 cette dernière était d'environ 20.000 m².

La Foire de 1921 comptait 1.054 exposants, 30.000 cartes d'acheteurs y furent distribuées.

La Foire Suisse d'Echantillons a un caractère strictement national. Cette institution est appelée, non seulement à favoriser l'écoulement des produits suisses sur le marché intérieur, mais encore à stimuler l'exportation par la présentation de produits de qualité soignée. Elle veut aussi préparer les voies à la reprise normale de nos relations économiques internationales.

Parmi toutes les Foires actuelles, la Foire Suisse d'Echantillons tient une place de premier rang. Aucune autre institution n'est plus en mesure qu'elle de renseigner l'acheteur étranger sur la production industrielle de la Suisse.

L'organisation de la Foire Suisse d'Echantillons, tant au point de vue général qu'au point de vue installations techniques, est très appréciée des visiteurs. Tout a été prévu, afin de faciliter dans la plus grande mesure les transactions entre acheteurs et exposants.

Les marchandises de même nature sont réunies en groupes homogènes, offrant une vue d'ensemble excellente. La sixième Foire groupera toute l'industrie suisse en 21 groupes, répartis dans 5 grandes halles attenantes les unes aux autres ; le maximum de concentration est ainsi offert aux visiteurs.

Le Bureau de la Foire Suisse d'Echantillons à Bâle donne gratuitement aux intéressés, pendant toute l'année, soit verbalement, soit par écrit, tous renseignements relatifs aux marchandises et aux sources de production suisses.

Les visiteurs de la Foire bénéficieront sur territoire suisse de réductions sur le prix des billets de chemin de fer. Pour obtenir cette faveur, prière de la demander expressément à la gare suisse de départ.

Des renseignements complémentaires sur les formalités de voyage ainsi que sur la Foire elle-

même sont fournis par les Légations ou Consulats de Suisse, et par chaque bureau de l'agence de voyages Thos. Cook & Son.

La *Chambre de Commerce Suisse en France* est à la disposition des intéressés pour tous renseignements. Elle délivre gratuitement des cartes d'acheteurs.

## PREMIÈRE EXPOSITION NATIONALE D'ART APPLIQUÉ

### Lausanne 6 Mai-25 Juin 1922

Nous rappelons que la première Exposition Nationale d'Art appliqué aura lieu à Lausanne, dans la Halle du Comptoir Suisse, du 6 mai au 25 juin 1922.

L'Exposition Nationale d'Art appliqué est organisée par l'*Œuvre* et le *Werkbund* suisse, deux associations qui se sont donné pour tâche d'améliorer, dans un sens artistique, la production de nos industries et qui, par des expositions, des concours, des conférences, des publications diverses, ont beaucoup travaillé déjà pour la formation du goût, en même temps que pour le développement de notre économie nationale.

L'Exposition est organisée sous les auspices du Conseil fédéral, et plus spécialement, sous la surveillance du Département fédéral de l'Intérieur et de la Commission fédérale des Arts appliqués. Elle est subventionnée par la Confédération, le canton de Vaud et la ville de Lausanne. Son but est de présenter un tableau aussi complet que possible de la production de notre pays dans le domaine de l'art appliqué et des industries d'art.

Jusqu'à maintenant, l'art appliqué ne constituait qu'une section des expositions fédérales de beaux-arts, organisées à peu près tous les deux ans par le Département fédéral de l'Intérieur. Grâce à l'activité déployée depuis 1913, par l'*Œuvre* et le *Werkbund*, l'autorité fédérale a reconnu l'importance, au point de vue du développement économique de notre pays, du travail de l'artiste, appliqué aux produits de l'industrie. Un fonds des arts appliqués a été créé dont l'emploi est réglé par une ordonnance fédérale sur le développement des arts appliqués. Cette ordonnance prévoit que des expositions nationales d'art appliqué seront organisées, dans la règle, tous les deux ans, indépendamment des expositions fédérales de beaux-arts. L'exposition de Lausanne est la première de ces manifestations. Elle revêt, de ce fait, une importance particulière, qui a été comprise par les milieux producteurs, puisque plus de 550 inscriptions ont été reçues jusqu'à ce jour.

L'exposition embrasse toutes les branches de l'art appliqué et des industries d'art. Elle peut avoir une portée économique considérable au moment où, dans tous les pays, on assiste à une véritable renaissance des industries d'art. Une exposition internationale d'art appliqué s'organise à Paris pour 1924. Des manifestations du même genre, bien que d'un caractère plus restreint, se préparent en Allemagne, en Italie, etc. L'exposition de Lausanne vient donc à son heure, car elle permettra aux industries d'art du pays de s'affirmer en face de la concurrence étrangère.

## CONCOURS INTERNATIONAL DE CHRONOMÉTRIE

De nombreux quotidiens ont publié la nouvelle qu'à l'occasion du centenaire de la mort du célèbre horloger neuchâtelois, A.-L. BREGUET, la ville de Paris organisait pour 1923, un concours international de chronométrie.

Cette information est, paraît-il, fausse. Par contre, la *Fédération Horlogère* de La Chaux-de-Fonds est en mesure d'annoncer que c'est le Gouvernement du Canton de Neuchâtel qui, pour commémorer cet anniversaire, instituera un concours international, à l'Observatoire de Neuchâtel.

Le Jury se composerait de M. le chef du Département de l'Industrie comme président d'honneur, d'un président effectif, à désigner ultérieurement, et de Messieurs les directeurs des quatre observatoires chronométriques de Genève, Besançon, Teddington (Angleterre) et Neuchâtel.

Le programme des épreuves, d'observation et de classement qui sera publié prochainement, a été longuement étudié par une sous-commission de l'Observatoire de Neuchâtel.

Les intéressés peuvent se procurer le règlement fixant les conditions du concours à la Chancellerie d'Etat ou à l'Observatoire de Neuchâtel.